

**Comité du commerce et du développement
Cinquante-quatrième Session extraordinaire**

NOTE SUR LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2019

Présidente: Mme l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti)

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
B. ÉLECTION DU PRÉSIDENT.....	1
C. RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS DES MEMBRES SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	2
D. AUTRES QUESTIONS.....	5

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La nouvelle Présidente, Mme l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan de Djibouti, a souhaité la bienvenue aux délégations à la cinquante-quatrième Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement (CCD). Elle a rappelé que les Membres avaient été informés par la Présidente du Conseil général, dans une communication datée du 1^{er} octobre 2019, du consensus au sujet de sa désignation en tant que nouvelle Présidente de la Session extraordinaire du CCD. Elle a expliqué qu'elle ouvrait la cinquante-quatrième Session extraordinaire car le Président sortant ne pouvait assister à la réunion. Dans ce cas précis, l'ancien Président – M. l'Ambassadeur François Xavier Ngarambe du Rwanda – avait annoncé qu'il quittait Genève avant la pause estivale.

2. Le projet d'ordre du jour figurant dans le document WTO/AIR/TN/CTD/6 du 11 octobre 2019 a été adopté.

B. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

3. La nouvelle Présidente a déclaré qu'au titre de ce point de l'ordre du jour, la Session extraordinaire l'élierait formellement Présidente. Elle a de nouveau rappelé que la Présidente du Conseil général avait fait savoir aux Membres, dans une communication datée du 1^{er} octobre 2019, qu'il y avait un consensus sur sa désignation en tant que nouvelle Présidente de la Session extraordinaire du CCD. La Session extraordinaire avait été invitée à procéder dès que possible à sa désignation officielle.

4. La Session extraordinaire du CCD a élu l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan de Djibouti à sa présidence.

5. La Présidente a remercié les Membres de la confiance qu'ils lui avaient témoignée en l'élisant Présidente de la Session extraordinaire du CCD. Elle a également remercié son prédécesseur pour les efforts qu'il avait déployés pour essayer de faire avancer le processus. Elle a poursuivi en disant que des négociations sur le traitement spécial et différencié (TSD) étaient depuis longtemps menées au sein de la Session extraordinaire du CCD et qu'elle était consciente des difficultés auxquelles les Membres avaient été confrontés dans leur cadre. La Présidente a rappelé que ces dernières années, le G-90 avait soumis des propositions aux fins d'examen par les Membres en préparation de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC de 2015, puis avant la onzième Conférence ministérielle tenue en 2017. Il n'avait malheureusement pas été possible d'obtenir des résultats concrets en

matière de TSD lors de ces deux conférences ministérielles. Si le Président de la Session extraordinaire du CCD avait poursuivi ses consultations après la onzième Conférence ministérielle, son prédécesseur avait fait savoir aux Membres en juillet 2019 que les positions des Membres n'avaient pas évolué de manière significative. Toutefois, prenant bonne note de l'historique des négociations au sein de la Session extraordinaire, la Présidente a fait savoir qu'elle souhaitait aborder les travaux avec ouverture d'esprit. À cet égard, elle a souligné que les difficultés rencontrées par les Membres par le passé ne devraient pas les empêcher de continuer à rechercher des moyens possibles d'aller de l'avant. C'était peut-être en tirant des enseignements des expériences passées que les Membres parviendraient à définir ensemble une voie à suivre.

6. S'agissant de la manière dont elle entendait procéder, la Présidente a déclaré qu'elle prendrait sous peu contact avec les Membres pour organiser des réunions bilatérales individuelles, afin de connaître leurs vues et leurs réflexions sur l'état d'avancement des travaux et sur la manière dont les discussions pourraient progresser. Elle a indiqué qu'elle demanderait au Secrétariat de l'aider à organiser certaines de ces réunions et a par ailleurs encouragé toute délégation qui souhaitait la rencontrer à prendre contact avec elle, directement ou par l'intermédiaire du Secrétariat. En ce qui concernait le contenu, la Présidente a fait savoir que les discussions ne commenceraient réellement que lorsqu'une proposition serait avancée. À cet égard, elle a noté que son prédécesseur avait fait savoir aux Membres en juillet 2019 que le G-90 travaillait sur ses propositions, en vue de présenter une communication aux Membres après la pause estivale. Cette communication n'avait pas encore été distribuée, mais la Présidente espérait que le G-90 serait tout de même en mesure de fournir des renseignements actualisés à la réunion en cours. Une fois cette communication distribuée aux Membres, elle envisagerait la possibilité de tenir des réunions informelles sous différentes formes, afin que les discussions puissent reposer sur des propositions concrètes. La Présidente a enfin noté que la douzième Conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait en juin 2020. À ce sujet, elle a indiqué qu'elle souhaitait que cette conférence ministérielle constitue un objectif pour les travaux de la Session extraordinaire du CCD. Elle espérait en particulier que grâce à la communication qui serait présentée prochainement – et à une infrastructure de discussion adéquate – les Membres seraient en mesure de travailler à l'obtention de résultats concrets en matière de traitement spécial et différencié, à livrer à la douzième Conférence ministérielle. La Présidente a assuré les Membres qu'elle était pleinement résolue à essayer de concrétiser cet espoir, en dépit des difficultés qui pourraient se poser.

C. RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS DES MEMBRES SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

7. La Présidente a invité les Membres à partager tous les renseignements ou mises à jour qu'ils souhaitaient communiquer au sujet des travaux de la Session extraordinaire du CCD.

8. La représentante de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du G-90, s'est félicitée de la désignation de la Présidente et a remercié son prédécesseur pour les efforts qu'il avait déployés. Elle a déclaré que le TSD était l'un des piliers du système commercial multilatéral et qu'il était essentiel pour l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) dans le commerce mondial. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les Membres avaient reconnu que les dispositions relatives au TSD faisaient partie intégrante des Accords de l'OMC, et étaient convenus au paragraphe 44 que ces dispositions seraient réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Par ailleurs, dans la Déclaration de Doha – ainsi que dans la Décision ministérielle sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre – les Ministres avaient chargé le CCD d'identifier les dispositions relatives au TSD qui étaient de nature impérative et d'examiner les conséquences juridiques et pratiques de la conversion des mesures actuellement non contraignantes en dispositions impératives. Il avait également été donné pour instruction au Comité d'examiner les moyens qui permettraient d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à mieux utiliser les dispositions relatives au TSD.

9. L'intervenante a fait référence aux 10 propositions axées sur des accords particuliers, distribuées par le G-90 en novembre 2017 dans le document JOB/GC/160, et a souligné leur importance pour la transformation structurelle et l'industrialisation. Elle a indiqué que ces propositions visaient à donner aux pays en développement et aux PMA la possibilité d'accroître leur capacité productive, de favoriser leur participation effective aux chaînes de valeur régionales et mondiales et d'intégrer le système commercial multilatéral. Elle a également fait savoir au Comité que le G-90 avait décidé d'adopter une approche consultative pour élaborer les propositions révisées. Quelques consultations avaient déjà été menées avec des Membres et avaient suscité des réactions

favorables. Le G-90 s'était fixé pour objectif de préparer un document de séance qui s'efforceraient de tenir compte des observations formulées par les Membres et serait distribué avant la prochaine réunion de la Session extraordinaire du CCD. Il collaborerait étroitement avec la Présidente et le Secrétariat pour veiller à ce que cette réunion se tienne avant la fin de l'année 2019. L'intervenante a souligné toute l'importance du TSD pour promouvoir un système commercial multilatéral inclusif axé sur le développement, et a exhorté les Membres à collaborer de manière constructive avec le G-90 pour affiner les propositions, afin de parvenir à des résultats significatifs à la douzième Conférence ministérielle. Les propositions révisées relatives au TSD devaient contribuer à accroître les possibilités commerciales des pays en développement et des PMA, tout en les aidant à renforcer leurs capacités productives et à participer véritablement au commerce mondial. L'intervenante a aussi mis l'accent sur la nécessité de rationaliser et de simplifier les processus et procédures à suivre pour invoquer les dispositions en matière de TSD des accords visés, et de faire en sorte que le système commercial multilatéral contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour conclure, elle a dit que le G-90 attendait avec intérêt de travailler de manière constructive avec la Présidente et avec les Membres afin de remplir le mandat. Elle s'est également dite favorable à la proposition de la Présidente quant à la manière d'aller de l'avant, notamment en ce qui concernait les consultations informelles que la Présidente avait l'intention de mener.

10. La représentante de l'Union européenne a déclaré que le développement constituait une pierre d'assise de l'OMC et qu'il convenait de fournir un soutien particulier aux PMA. La délégation de l'UE était disposée à poursuivre les travaux au sein de la Session extraordinaire du CCD, mais était d'avis que des progrès ne pourraient être réalisés que si le débat reposait sur des idées nouvelles et s'il existait une volonté de participer aux discussions de manière constructive, avec un regard neuf. L'intervenante a accueilli favorablement l'élection de la Présidente et a fait part de la volonté de sa délégation d'examiner d'autres propositions et de travailler avec les Membres.

11. Le représentant de la Norvège a noté que les discussions dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD continueraient probablement d'être difficiles. Il a assuré la Présidente que la délégation de son pays conserverait une attitude constructive et coopérative, et a invité les auteurs des propositions et les autres Membres à mieux communiquer entre eux dans des cadres formels comme informels. La délégation de la Norvège attendait avec intérêt d'examiner le document de séance du G-90 dès que possible.

12. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a exprimé son soutien aux travaux à venir de la Présidente et a salué les efforts consentis par le Président sortant. Il a mis l'accent sur l'importance du TSD pour les pays en développement et les PMA, notamment en termes de développement et d'intégration dans le commerce mondial. Il a ensuite expliqué que les propositions du G-90 concernant le TSD étaient sur la table depuis la dixième Conférence ministérielle, mais n'avaient encore permis d'aboutir à aucun résultat concret. Par conséquent, dans la perspective de la douzième Conférence ministérielle, le G-90 avait décidé d'adopter une approche différente pour augmenter les chances de succès. En particulier, le G-90 était d'avis que la tenue de consultations informelles plus directes avec les partenaires, pour expliquer le raisonnement qui étayait les propositions, aiderait les Membres à parvenir à un consensus. Ces consultations informelles avaient débuté récemment, et l'on espérait que tous les Membres feraient preuve d'un esprit constructif.

13. Le représentant de la Suisse a remercié la Présidente d'avoir exposé la manière dont elle entendait poursuivre les discussions. La délégation de son pays était prête à dialoguer dans des cadres informels et interactifs, selon qu'il serait nécessaire, dans l'espoir que cela permettrait d'instaurer un dialogue confiant et axé sur les résultats et de réaliser des progrès concrets. L'intervenant a ajouté que la Suisse s'était maintes fois déclarée prête à engager un dialogue constructif sur les questions de développement, en particulier sur celles qui concernaient les PMA. La délégation suisse ne souhaitait pas voir le passé se répéter et le représentant a fait savoir à cet égard qu'il espérait que des discussions pourraient être engagées autour de nouvelles idées, ce qui aiderait les Membres à trouver un terrain d'entente. Il a également indiqué que la délégation de son pays attendait avec intérêt d'examiner le document de séance du G-90 afin de pouvoir communiquer des observations en retour.

14. Le représentant du Rwanda a fait observer que le développement faisait partie intégrante de l'OMC et que le TSD était une composante de la dimension développement du système commercial multilatéral. Il a indiqué que l'expérience diplomatique et l'ouverture d'esprit de la Présidente pourraient faciliter l'avancement des travaux de la Session extraordinaire du CCD, et a remercié l'ancien Président pour sa contribution. Il a en outre soutenu la déclaration faite par l'Afrique du Sud

au nom du G-90 et a fait savoir qu'il jugeait encourageant l'état d'esprit positif dans lequel s'étaient déroulées les consultations informelles tenues récemment. La délégation de son pays attendait avec intérêt d'engager un dialogue constructif avec les Membres sur le document de séance du G-90 qui devait être distribué prochainement.

15. Le représentant de l'Inde a déclaré que les dispositions relatives au TSD faisaient partie intégrante du système commercial multilatéral. Elles visaient à permettre aux pays en développement et aux PMA de s'intégrer réellement au système commercial multilatéral de façon à en tirer un maximum d'avantages économiques. L'intervenant a rappelé que compte tenu des préoccupations exprimées par les Membres au sujet de l'efficacité et du fonctionnement des dispositions relatives au TSD, les Ministres avaient donné le mandat – énoncé au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha – de réexaminer toutes les dispositions relatives au TSD en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Alors que les Membres débattaient de ces questions depuis 2002, il n'avait pas été possible de réaliser des progrès tangibles au niveau du mandat ministériel. La délégation de l'Inde était d'avis que les propositions du G-90 constituaient une contribution utile, ainsi qu'une base à partir de laquelle réaliser des progrès dans ce domaine. Pour conclure, l'intervenant a souligné combien il importait de parvenir à des résultats concernant les aspects relatifs au développement du Programme de travail de Doha, et a appelé les Membres à intensifier leurs travaux.

16. Le représentant du Guyana a remercié la Présidente pour sa volonté d'assumer la direction de la Session extraordinaire du CCD. Il a également salué les efforts déployés par l'ancien Président, qui avait par le passé joué un rôle de chef de file au sein du Groupe ACP et du G-90. Il a ensuite expliqué que le TSD était essentiel pour la réalisation des objectifs de l'OMC et pour l'intégration des pays en développement et des PMA dans le système commercial multilatéral. Il jugeait encourageants les signes positifs décelés lors des consultations informelles organisées récemment et se réjouissait de poursuivre ces échanges constructifs. Il a souscrit à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du G-90 et a dit attendre avec intérêt que le document de séance de ce dernier soit distribué. En conclusion, il a exhorté les Membres à examiner les propositions du G-90 en tant que propositions à part entière, sans les mettre en lien avec des questions plus vastes relatives au développement à l'OMC.

17. Le représentant de la Jamaïque, s'exprimant au nom du Groupe ACP, a soutenu la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du G-90. Il a souligné l'importance du TSD pour faciliter l'intégration des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial. Il s'est félicité de la désignation de la Présidente et a remercié l'ancien Président pour ses travaux. Le Groupe ACP espérait que tous les Membres participeraient au dialogue de manière constructive au sein de la Session extraordinaire du CCD, et se tenait prêt à collaborer avec la Présidente afin d'obtenir un résultat positif à la douzième Conférence ministérielle.

18. La représentante de la Trinité-et-Tobago a fait savoir que la délégation de son pays attendait avec intérêt de collaborer avec la Présidente et de débattre des propositions du G-90, et a par ailleurs salué la contribution de l'ancien Président. Elle a souligné toute l'importance du TSD pour les pays en développement – et en particulier pour les petites économies vulnérables – qui étaient confrontés à des difficultés pour participer activement au commerce international et mettre pleinement en œuvre les Accords de l'OMC.

19. La représentante de la Chine a déclaré que la délégation de son pays était résolue à appuyer les travaux de la Présidente. L'intervenante était d'avis que sous la direction de la Présidente, les négociations pourraient reprendre prochainement et des progrès pourraient être réalisés. La Chine continuerait de dialoguer de manière constructive avec les Membres dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD. L'intervenante a également remercié l'ancien Président pour les efforts qu'il avait déployés et a indiqué que la délégation de la Chine examinerait le document de séance du G-90 attentivement une fois distribué.

20. Le représentant du Bénin, s'exprimant au nom du Groupe africain, a dit qu'il souhaitait réaffirmer l'importance du TSD pour les pays africains, et en particulier pour les PMA. Il se réjouissait de l'élection de la Présidente et a fait part de sa volonté de collaborer avec elle de manière inclusive et constructive, afin de parvenir à un résultat concret et satisfaisant sur le TSD. Il a par ailleurs salué le travail accompli par l'ancien Président et a appuyé la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du G-90.

21. Le représentant du Nigéria a assuré la Présidente du soutien de la délégation de son pays en faveur de l'exécution du mandat assigné à la Session extraordinaire du CCD. Il a associé la délégation du Nigéria aux déclarations faites par l'Afrique au nom du G-90, la Jamaïque au nom du Groupe ACP et le Bénin au nom du Groupe africain. Il a en outre souligné l'importance du TSD pour aider les pays en développement à tirer parti du système commercial multilatéral, et a exhorté les Membres à tenir compte de cet élément dans le cadre de leurs débats.

22. La représentante du Zimbabwe a dit que la délégation de son pays était confiante quant à l'aptitude de la Présidente à diriger les travaux, et s'est engagée à apporter son soutien pour faire avancer le processus. Elle a également remercié le Président sortant pour ses efforts. L'intervenante a déclaré que le TSD faisait partie intégrante de l'Accord de Marrakech et constituait un important outil d'intégration des pays en développement et des PMA dans l'économie mondiale. Elle a exhorté les Membres à s'engager de manière constructive pour remplir le mandat énoncé au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha, et a souscrit aux déclarations faites par l'Afrique du Sud au nom du G-90, le Tchad au nom du Groupe des PMA, la Jamaïque au nom du Groupe ACP et le Bénin au nom du Groupe africain.

23. La Session extraordinaire a pris note de toutes les interventions.

D. AUTRES QUESTIONS

24. Aucun point n'a été soulevé au titre des "Autres questions".

25. Pour clore la réunion, la Présidente a réaffirmé sa volonté de dialoguer avec les Membres. Si elle a reconnu les difficultés qui se poseraient dans le cadre des travaux à venir de la Session extraordinaire du CCD, elle a aussi fait observer que ces travaux étaient nécessaires. Elle a en outre noté qu'il ne fallait pas surestimer les difficultés, puisqu'elle était convaincue de l'aptitude des Membres à trouver des solutions.

26. La réunion a été déclarée close.
